

# COMMUNE DE FRÉVENT



## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Financier Unique afin d'en faciliter la compréhension par les citoyens.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Jusqu'en 2023, la clôture comptable reposait sur deux documents distincts : le compte de gestion, établi par le comptable public, et le compte administratif établi par l'ordonnateur.

Depuis 2024, ces deux documents sont remplacés par un Compte Financier Unique (C.F.U), qui agrège informatiquement les données de l'Ordonnateur et du comptable public, dans le respect des prérogatives de chacun.

Le CFU devient ainsi un document budgétaire et comptable commun, plus lisible et modernisé.

Il est structuré en quatre parties :

- Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière) ;
- Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur, et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- États financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable public) ;
- États annexés (états traditionnels de la dette, du personnel...)

L'objectif est de proposer une vision plus claire de la situation financière, en croisant données budgétaires et données patrimoniales.

Les résultats 2025 du budget de la Commune se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Opérations de l'exercice	4 238 019,33	4 239 741,49	1 127 627,24	912 362,38	5 365 646,57	5 152 103,87
Résultats de l'exercice		1 722,16	215 264,86		213 542,70	
Résultats reportés		361 376,06		129 656,59		491 032,65
Résultats de clôture 2025		363 098,22	85 608,27			277 489,95
Restes à réaliser			50 013,62	290 408,86		240 395,24
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		363 098,22		154 786,97		517 885,19

## A. CFU BUDGET PRINCIPAL

### I. Section fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

#### a. Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2025	4 238 019,33 €	4 239 741,49 €
Report exercice 2024		361 376,06 €
<b>Total réalisations</b>	<b>4 238 019,33 €</b>	<b>4 601 117,55 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>4 238 019,33 €</b>	<b>4 601 117,55 €</b>
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>363 098,22 €</b>

#### b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2025 se sont élevées à 4 238 019,33 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2025	%
011 – Charges à caractère général	942 031,76 €	22,228 %
012 – Charges de personnel	1 978 923,20 €	46,695 %
014 – Atténuation de produits	173,00 €	0,004 %
65 – Autres charges de gestion courante	486 620,03 €	11,482 %
66 – Charges financières	40 590,28 €	0,958 %
67 – Charges spécifiques	46,83 €	0,001 %
68 – Dotations aux provisions	4 087,00 €	0,096 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	785 547,23 €	18,536 %
<b>Total</b>	<b>4 238 019,33 €</b>	

**Chapitre 011** : il s'agit des dépenses à caractère général dites « courantes » : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien, les taxes foncières payées par la Commune, les assurances, les fournitures scolaires pour le Groupe scolaire St Exupéry, ...

**Chapitre 012** : ce chapitre comprend principalement la rémunération des personnels titulaires et non titulaires ainsi que les charges afférentes. Le montant progresse légèrement (1 978 923,20 € contre 1 967 036,80 € en 2024), mais leur part dans les dépenses réelles diminue (57,32 % contre 59,61 %).

**Chapitre 014** : il s'agit des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

**Chapitre 65** : ce chapitre retrace le versement des indemnités, cotisations et frais de fonctionnement des élus pour un montant de 104 318,11 €, la subvention au CCAS de 280 000 €, les subventions de fonctionnement aux associations (46 713 €), la contribution obligatoire pour le Sacré Cœur (44 198 €), les renouvellements de licences informatiques (8 966,73 €), remboursement frais suite sinistres causés à des tiers (1 341,34 €) et divers (non-valeur, participation frais groupement de commandes FDE et prélèvements à la source) pour un montant de 1 082,85 €.

Nom	Prénom	Fonction	Indemnités perçues au titre de la Commune de FREVENT			Indemnités perçues au titre de Ternoiscom		
			Indemnité mensuelle au 31/12/2025	Pour 2025	Remb. de frais	Indemnité mensuelle au 31/12/2025	Pour 2025	Remb. de frais
DELARCHE	Johann	Maire	2 219,68 €	26 667,68 €				
LEGUILLETTE	Christine	1 <sup>ère</sup> Adjointe	870,20 €	10 468,55 €				
RAMON	Tony	2 <sup>ème</sup> Adjoint	870,20 €	10 468,55 €		1 016,53 €	12 198,36 €	
CHABE	Christine	3 <sup>ème</sup> Adjointe	870,20 €	10 468,55 €				
LEBOUGRE	Jacky	4 <sup>ème</sup> Adjoint	870,20 €	10 468,55 €				
OBIN	Solweig	5 <sup>ème</sup> Adjointe	870,20 €	10 468,55 €				
LEROY	Bryan	6 <sup>ème</sup> Adjoint	870,20 €	9 775,25 €				
LEFEBVRE	Adrien	Conseiller Municipal Délégué	245,81 €	2 761,27 €				

**Chapitre 66** : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** : il s'agit de charges exceptionnelles (reprise de concession au cimetière).

**Chapitre 042** : il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions immobilières.

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 4 238 019,33 € en 2025, contre 3 494 900,04 € en 2024. Cette hausse de 21,26 % des dépenses (en valeur 743 119,29 €) s'explique principalement en raison des opérations d'ordre liées aux cessions immobilières.

Les dépenses réelles se montent quant à elles à 3 452 472,10 €, contre 3 299 562,16 €. Elles progressent de 4,63 % (en valeur de + 152 909,94 €), témoignant d'une gestion maîtrisée.

### c. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2025 se sont élevées à 4 239 741,49 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2025	%
013 – Atténuation de charges	80 837,78 €	1,91 %
70 – Produits des services	61 675,78 €	1,45 %
73 – Impôts et taxes	77 229,27 €	1,82 %
731 – Impositions directes	1 637 050,62 €	38,61 %
74 – Dotations et participations	1 716 995,69 €	40,50 %
75 – Autres produits de gestion courante	47 488,44 €	1,12 %
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 – Produits spécifiques	512 858,86 €	12,10 %
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 605,05 €	2,49 %
<b>Total</b>	<b>4 239 741,49 €</b>	
002 – Résultat de fonct. reporté (pour mémoire)	361 376,06 €	

**Chapitre 013** : ce chapitre comprend principalement les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

**Chapitre 70** : ce chapitre comprend les ventes (achat de concessions au cimetière), les redevances d'occupation du domaine public, les prestations de service (services périscolaires) ... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire et la garderie : 31 199,00 €, les remboursements des associations pour la mise à disposition d'agents communaux (12 818,61 €) ainsi que le remboursement de la taxe foncière au prorata suite aux logements de l'ancienne Gendarmerie (8 111,93 €)

**Chapitre 73** : ce chapitre concerne les attributions de compensation de Ternoiscom (29 042,27 €) et le FPIC (48 187 €, en baisse de 9% par rapport à 2024).

**Chapitre 731** : ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale (1 497 578 €). Les autres recettes de ce chapitre sont la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (95 607,21 €), la taxe afférente aux droits de mutation (37 860,16 €) ainsi que les droits de place (3 005,55 €).

**Chapitre 74** : ce chapitre concerne les dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le remboursement par l'État des repas à 1 € (63 216 €), subvention chef de projet PVD (53 250 €)...

**Chapitre 75** : ce chapitre concerne l'encaissement de locations des logements communaux et des salles communales.

**Chapitre 77** : ce chapitre comprend les recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite aux sinistres, les produits de cessions d'immobilisations...

Au final, le résultat de la section de fonctionnement du Compte Financier Unique 2025 présente un excédent global de 363 098,22 € (à reporter en recettes de fonctionnement au 002 au BP 2026).

## II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Le budget de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'outillage technique, de véhicules... mais aussi d'études et travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures nouvelles.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### a) Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2025	1 127 627,24 €	912 362,38 €
Report exercice 2024	0,00 €	129 656,59 €
<b>Total réalisations</b>	<b>1 127 627,24 €</b>	<b>1 042 018,97 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2026	50 013,62 €	290 408,86 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 177 640,86 €</b>	<b>1 332 427,83 €</b>
<b>Résultat exercice 2025</b>		<b>154 786,97 €</b>

### b) Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 127 627,24 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2025	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	241 959,57 €	21,46 %
20 – Immobilisations incorporelles	93 795,67 €	8,32 %
21 – immobilisations corporelles	366 860,97 €	32,53 %
23 – Immobilisations en cours	302 397,46 €	26,82 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 605,05 €	9,36 %
041 – Opérations patrimoniales	17 008,52 €	1,51 %
<b>Total</b>	<b>1 127 627,24 €</b>	

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Plan de gestion du bois de Frévent (ONF) : 16 914,67 €
- AMO + coordination santé + gazon plaquage + mise en œuvre du skatepark : 349 283,08 €
- AMO + permis d'aménager aire de camping-cars : 2 772 €
- Étude de faisabilité 5 secteurs de l'hyper centre : 42 750 €
- Logiciel cimetière GESCIME : 13 897,20 €
- Travaux élagage et engazonnement au cimetière : 33 295,81 €
- Solde travaux désamiantage anciens bâtiments communaux : 11 811,88 €
- Travaux d'enrochement rue Clémenceau : 22 796,52 €
- Travaux de remise en état terrain pétanque + piste autour du stade : 16 640,40 €
- Travaux toiture chaufferie au groupe scolaire : 52 909,26 €
- Installation du PPMS, mobilier scolaire et support mobile groupe scolaire : 14 297,77 €
- Remplacement chauffe-eau au restaurant scolaire : 3 453,52 €
- Travaux radiants salle des sports : 35 398,97 €
- Travaux de couverture et extension au tennis : 21 879,20 €
- Travaux et diverses acquisitions pour l'EVS (mise aux normes électriques, plafonds à l'étage, extincteurs, matériel entretien extérieurs, véhicule 9 places, matériel informatique, 10 tables pliantes et 3 fauteuils de bureau) : 53 823,81 €
- Travaux rue du 19 mars et création fossé rue Marie Deslaviers : 41 958,72 €
- Acquisition d'une citerne incendie pour la ZAL : 6 780,89 €
- Acquisition matériel services techniques (2 feux tricolores de chantier, tondeuse cimetière, souffleur et taille-haies) : 7 765,82 €
- Acquisition 100 chaises et 20 tables pliantes, cuisine salle du conseil, container pour association, arrière-bar Casino, drapeaux : 14 624,58 €
- Les opérations d'ordre relatives aux écritures de cessions : 122 613,57 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 241 959,57 €

### c) Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 912 362,38 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2025	%
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	32 973,15 €	3,61 %
1068 – Excédent de fonctionnement	0,00 €	0,00 %
13 – Subventions d'investissement	76 833,48 €	8,42 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	785 547,23 €	86,10 %
041 – Opérations patrimoniales	17 008,52 €	1,87 %
<b>Total</b>	<b>912 362,38 €</b>	
001 - Excédent d'investissement reporté	129 656,59 €	

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA : 32 623,95 €
- Les taxes d'aménagement : 349,20 €
- La DETR 2024 pour la toiture Salle des sports : 12 849,48 €
- La DSIL pour la toiture de la chaufferie du groupe scolaire : 13 984 €
- La subvention de la Région pour le skatepark : 50 000 €
- Les amortissements : 168 807,18 €
- Les produits de cessions : 511 135 €
- Les opérations d'ordre relatives aux écritures de cessions : 122 613,57 €

**Restes à réaliser :**

Les crédits inscrits au BP 2025 en investissement engagés dans la comptabilité mais non payés en 2025 sont distingués dans le Compte Financier Unique dans la colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 50 013,62 € sont reportés de 2025 à 2026 qui correspondent à l'étude de sols réalisée au groupe scolaire (8 700 €), à l'AMO de l'aire de camping-cars (6 768 €), à l'installation d'un portail au groupe scolaire (21 379,82 €), aux travaux de mise aux normes électrique de l'EVS (4 497,60 €) et aux travaux de voirie rue d'Arras (8 668,20 €).

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2025 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 290 408,86 € et correspondent aux DETR pour l'AMO « école de demain » (solde = 5 685 €), pour le skatepark (49 075 €), pour l'aire de camping-cars (59 261 €), les radiants de la salle des sports (7 375 €) et pour la toiture de l'école maternelle (27 621 €), aux subventions du Département pour le skatepark (30 000 €), l'aire de camping-cars (45 000 €) et l'engazonnement du cimetière (15 000 €) et à la subvention de la CAF pour l'EVS (51 391,86 €).

La section d'investissement du Compte Financier Unique 2025 est déficitaire de 85 608,27 € (à reporter en dépenses d'investissement au 001 au BP 2026).

## B. CFU BUDGET ANNEXE EAU

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 062-216203612-20260417-2026\_04\_17\_17-BF

	Dépenses de l'exercice 2025	Recettes de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	3 885,80	6 892,86	79 606,63		3 007,06	82 613,69
Exploitation	7 992,86	47 210,09	364 980,51	-	39 217,23	404 197,74
Totaux :	11 878,66	54 102,95	444 587,14	-	42 224,29	486 811,43

Excédent d'investissement, ligne R001 :	76 613,69
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	6 000,00
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	-
<b>Besoin de financement :</b>	<b>-</b>
<b>Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :</b>	<b>-</b>
<b>Affectation en report à nouveau, ligne 002 :</b>	<b>404 197,74</b>



Les recettes d'exploitation 2025 s'élèvent à 47 210,09 €. Elles proviennent exclusivement des produits de gestion courante, principalement la surtaxe eau.

Les dépenses d'exploitation 2025 atteignent 7 992,86 € et se composent en premier lieu des charges à caractère général, correspondant à la taxe pour financement de l'assainissement Place César Bernard (1 100 €). Ces dépenses à caractère général sont complétées par l'amortissement des équipements pour 6 892,86 €.

En investissement, les recettes retracent les opérations d'ordre entre section (amortissement des équipements) pour un montant de 6 892,86 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 3 885,14 € et correspondent à la division parcellaire et de l'acquisition du terrain pour la future unité de décarbonatation.

Les dépenses engagées mais non mandatées en 2025 représentent 6 000 €, correspondant à l'abattage d'arbres sur la parcelle acquise pour le futur projet de décarbonatation.

Par ailleurs, il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe.